

Paris, le 16 mai 2013.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT LESCURE
RECONCILIENT LE PRÉSENT ET LE FUTUR DE LA MUSIQUE EN LIGNE

Les éditeurs de services de musique en ligne réunis au sein de l'ESML* saluent le travail accompli par la Mission « Acte II de l'exception culturelle ».

Ils estiment que les propositions remises au Président de la République sur le partage de la valeur projettent enfin l'industrie musicale française dans le monde de demain.

Alors que la situation de la filière musicale nationale est extrêmement préoccupante, le « rapport Lescure » propose enfin une compréhension globale des problématiques de la filière musicale dans sa mutation vers le numérique, tout en conservant les mécanismes favorisant le développement des nouveaux acteurs afin de préserver l'exception culturelle française.

Ainsi, pour l'avenir de la filière musicale, les propositions du rapport :

- Réconcilient l'exception culturelle française avec les problématiques liées à la mondialisation (*Code des Usages entre les producteurs et les plateformes françaises, accès aux catalogues*)
- Réconcilient les tensions entre la propriété intellectuelle et le droit de la concurrence (*distorsions de concurrence, abus de position dominante et détermination du marché pertinent*)
- Réconcilient innovation et patrimoine (*élaboration d'une vraie politique d'aides à la promotion en ligne, aides aux plateformes innovantes*).

L'ESML remercie chaleureusement son président Pierre Lescure, Jean-Baptiste Gourdin, son coordinateur, et l'ensemble des rapporteurs de la mission d'avoir su proposer des mesures à même d'accompagner la mutation du secteur vers le numérique tout en préservant l'exception culturelle.

L'ESML invite les pouvoirs publics à conserver l'ambition du rapport et à mettre en œuvre rapidement ses premières mesures au regard du grave péril dans lequel se trouvent aujourd'hui les éditeurs de services de musique en ligne français et européens.

Dès à présent, en lien avec le Ministère de la culture et de la communication et les Parlementaires, nous allons nous rapprocher des acteurs de la filière musicale et en particulier le SNEP et l'UPFI, mais aussi des représentants des créateurs, et notamment l'ADAMI et la SACEM, afin de préparer dans le meilleur esprit de concertation les négociations collectives issues du rapport.

A propos de l'ESML :

Créé en janvier 2011 et signataire des 13 Engagements pour la musique en ligne, l'ESML a pour objectif de :

- favoriser le développement durable du marché légal de la musique numérique ;
- permettre l'émergence d'une pluralité d'acteurs, français, européens et internationaux, tout en préservant l'indépendance culturelle française ;
- garantir le développement d'une gamme variée de services (gratuits et payants) offrant un véritable soutien au développement d'offres légales attractives pour lutter contre le piratage.

Contact : gilles.bressand@paris-sorbonne.fr

***Les Membres de l'ESML :**

Starzik, Deezer, Music Me, Le Geste, Orange, Beezik, VirginMega, Yasound, Musicoverly